

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 21 octobre 2020, le Règlement no 282-20 modifiant le règlement no 101-00 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 28<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt.

*Anick Beaudoin*

\_\_\_\_\_  
Anick Beaudoin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil le 28 octobre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28e jour de octobre deux mille vingt.

Signé: *[Signature]*  
Titre : Directrice générale adjointe

SECRET

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

